

**Sujet :** [INTERNET] contribution à l'enquête publique Avril sur Loire oct 2023

**De :** C

**Date :** 06/10/2023 20:32

**Pour :** enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique concernant l'implantation de panneaux solaires à Avril sur Loire.

Bien cordialement,

AC.

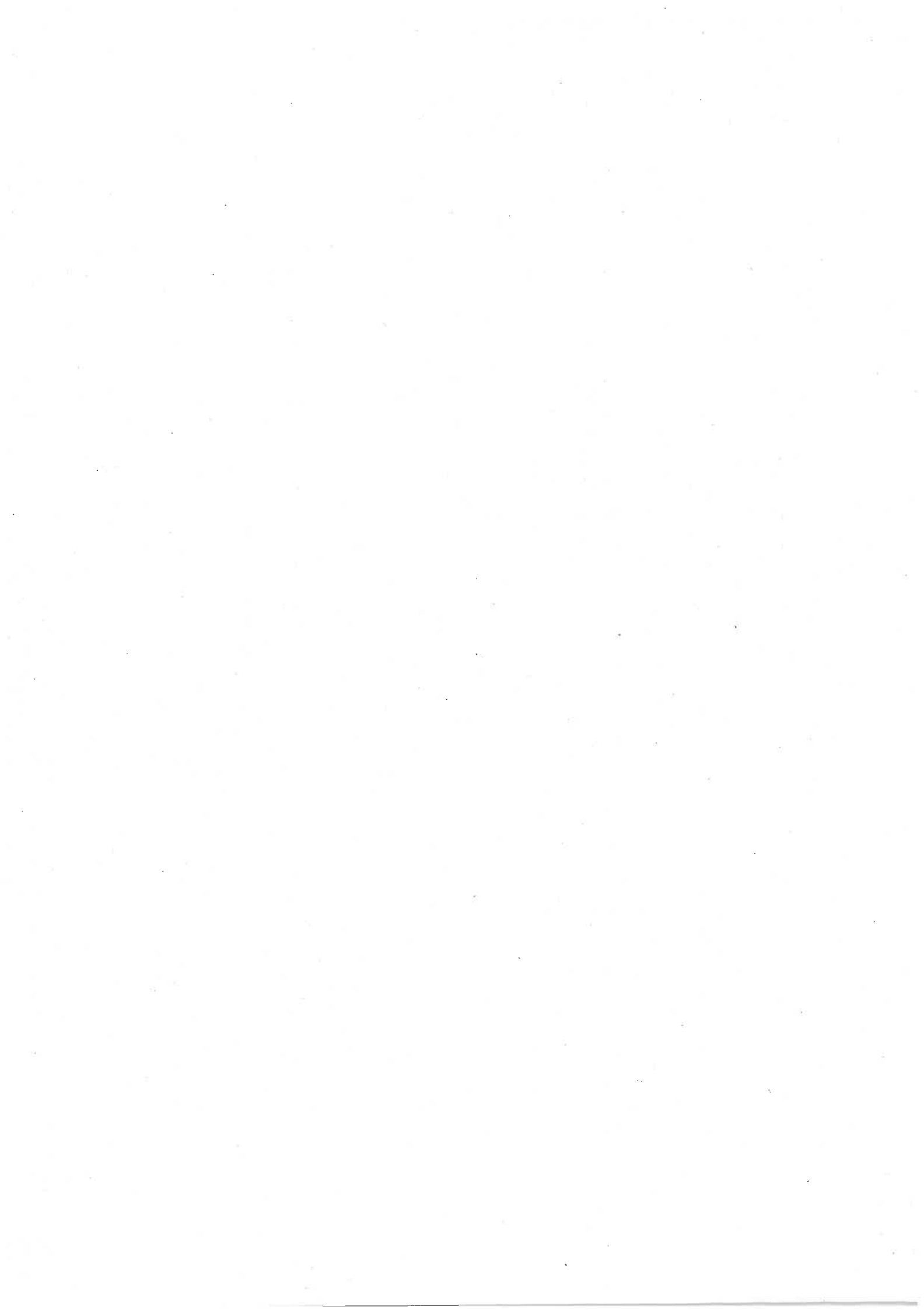
PS : me prévenir si vous n'arrivez pas à ouvrir la pièce jointe.

— Pièces jointes : —

---

2word-Nouveau texte pour enquête Avril.docx

13,1 Ko



## Contribution à l'enquête publique pour le projet photovoltaïque d'Avril sur Loire.

**Mr le Commissaire,**

Je suis habitant de la commune d'Avril sur Loire.

Je suis **fondamentalement CONTRE** ce projet de panneaux photovoltaïques sur la commune d'Avril-sur-Loire, et ce pour de multiples raisons :

- je suis **contre** le sacrifice de presque 50 ha de terres agricoles fertiles, qui deviendront des denrées rares et précieuses dans les prochaines années, au rythme déjà effréné de désertification, bétonnisation, goudronisation...
- je suis **contre** le fait de détruire des terres classées « Natura 2000 », où une riche biodiversité a été repérée et devrait être protégée
- Je suis **contre** le fait, de la part du maire de la commune, d'imposer sans son avis à la population (ses administrés pour lesquels elle est sensée travailler et par qui elle a été élue) la proximité nocive, hideuse, de tonnes de ferrailles, miroirs, clôtures, caméras, onduleurs, transformateurs et autres câbles électriques, qui détruiront pour toujours ce paisible endroit, choisi par ses habitants pour son charme et sa tranquillité, longé par le canal, le « vélo-route », empruntés par de très nombreux touristes. Sans parler de la dévalorisation foncière des propriétés alentour. **Merci madame le Maire !!!**
- Je suis **atterré** face à cette hypocrisie, qui vante un projet « loin du bourg et de son église classée »... **de qui se moque-t-on ?** Le gros de la population de la commune sera dans le périmètre immédiat de ces panneaux, sans compter celle de Decize, limitrophes du hameau des Bruyères.
- Je suis **atterré**, en entendant le premier magistrat de la commune, se cacher derrière une « indivision », pour évoquer un projet privé qui n'a rien à voir avec la commune. Ah bon ??
  - Le projet est bien celui du maire de la commune, propriétaire des champs concernés
  - Rien n'a été fait dans la légalité depuis le début, le conseil municipal n'a pas voté pour ce projet ; un adjoint admet d'ailleurs qu'on ne leur a pas présenté le projet tel qu'il serait réalisé. (Correction faite le 6/10/23 : le CM s'est finalement prononcé **CONTRE !!!**)
  - Les maires des communes environnantes n'ont pas osé voter contre, car ne voulant pas se « fâcher » avec le maire d'Avril
  - Les conseillers municipaux d'Avril ont-ils toute liberté d'opinion, quand ils sont associés à leur maire ? (Le vote du 4 octobre a finalement prouvé que oui).
  - Tout serait déjà ficelé, les dossiers signés depuis 2021/2022, sans du tout avertir les habitants de la commune : sans l'association « Bien Vivre aux Bruyères », **personne** n'eut été au courant avant la proclamation de l'avis d'enquête publique.
- Je suis **atterré** devant la réalisation d'un projet qui viendrait directement nuire à cette **ferme laitière et fromagère** à proximité immédiate, fierté de la commune, qui prône le « circuit court », qui reçoit une bonne partie de sa clientèle sur place.
- On a mis en évidence l'importance capitale du **bien-être animal**, non seulement par respect des animaux mais aussi pour leur qualité de vie et l'optimisation de leur production.  
*Nombre d'exemples ont montré leur grande sensibilité (museau et pattes humides) aux courants parasites, aux modifications mêmes minimales des champs électromagnétiques.*  
*L'installation de milliers de panneaux, avec leur cortège de câbles électriques, transformateurs et autres onduleurs, à quelques mètres seulement de l'exploitation va générer des perturbations électriques dans le sol,*

et engendrer des troubles du comportement des animaux (stress, modification des parcours, craintes pour s'abreuver, traites irrégulières...) ainsi que des troubles de la reproduction.

Cela sera aggravé par la présence d'eau souterraine (failles ou infiltrations mis en évidence dans le sol entre l'exploitation et le lieu d'implantation des panneaux) qui permet la conduction des perturbations électriques et des courants parasites.

- D'autre part, l'absence d'impact sur la faune et la flore **n'a pas été démontrée** (le SCOT et la MRAe ont signifié leur opposition à ce projet dans leurs rapports) : il est aisé de deviner les nuisances pour toute une faune sauvage de ces zones protégées, oiseaux, insectes, chiroptères et autres animaux dont les corridors de déplacement seront perturbés. cf la liste détaillée de ces nuisances est consultable sur le site de la MRAe par exemple : [https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022apbfc65\\_centra-lepv\\_avril\\_sur\\_loire\\_58.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2022apbfc65_centra-lepv_avril_sur_loire_58.pdf)
  
- J'entends déjà les défenseurs bien obéissants (avec des textes tout préparés à l'avance), se réjouir d'un si beau projet, protecteur de la planète, gage d'indépendance énergétique, avec tous les poncifs ressassés actuellement sur toutes les ondes : bravo !! Vive l'écologie !! Oui au tout électrique !!
  - « Je passe mes vacances à Avril depuis mon enfance, et je suis pour cet ambitieux projet
  - Visiteur régulier d'Avril sur Loire où il m'arrive d'y séjourner... je suis pour !
  - La planète brûle, ...lors d'un séjour à Desize (sic) ... je suis pour !
  - Pour sauver la planète, j'espère que ce beau projet verra le jour ! »
  - Je suis étudiante en médecine (sans doute en première année), et j'adore, au cours d'un week-end méditatif, faire des amalgames : entre les panneaux, le réchauffement climatique, l'écologie, le coronavirus, dans une démarche « one health » qui englobe tout et le reste.
  
- Les recommandations d'implantation pour les « fermes » photovoltaïques sont (dixit entre autre le sénat) : des **terres incultes, friches urbaines et industrielles, proximité de décharges et et autres carrières, parkings, toitures etc...** ; pas des terres agricoles fertiles, où croissent actuellement du blé, du maïs... et il y en a dans le **Sud Nivernais !**

### **PAS de Panneaux sur ces terres agricoles fertiles !!!**

DONC **NON** à ce projet photovoltaïque car il faut... :

- respecter les terres agricoles fertiles
- respecter la flore et la faunes locales, précieuse et protégée
- respecter les animaux d'élevage à proximité, pour leur bien-être et leur tranquillité
- respecter les promeneurs et habitants locaux
- choisir d'autres lieux recommandés pour installer des panneaux solaires
- ...

ET PUIS :

- la départementale 116 est interdite aux poids lourds
- l'absence de conflit d'intérêt ou d'interférence est-elle démontrée avec le propriétaire des terrains, maire de la commune ?
- quid de la lutte contre l'ambrosie ?
- les risques d'incendie sont-ils maîtrisés et les procédures prévues ?
- a-t-on prévenu les riverains et voisins des nuisances liées à la construction et l'exploitation du site ?
- qu'est-ce qu'il va se passer dans 30 ans...?